

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 10 avril 2018**

Le dix avril deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Laurence CHANU, M. Yves-Marie DROUET, M. Guy FEUARDANT, Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF

Etaient absents : M. Jean-Marie RENOUF, (a donné pouvoir à Mme Michèle SONILHAC), Mme Patricia DUTÔT (a donné pouvoir à M. Edouard MABIRE)

Secrétaire de séance : Mme Laurence CHANU

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour et les insérer entre les points 14 et 15 inscrits sur la convocation des membres du conseil Municipal en date du 4 avril 2018 ;

- Lutte collective contre les frelons asiatiques – Convention 2018 avec la FDGDON 50
- Modification simplifiée du PLU des Moitiers d'Allonne
- Lotissement rue des Ecoles – Avenant n° 1 marché de maîtrise d'œuvre,
- Lotissement rue des Ecoles – Avenant n° 2 marché de maîtrise d'œuvre
- Loyers et fortagé de la société SECMA
- FSL et FAJ - Adhésion 2018
- Demande de subvention « Neire Maove »

Le Conseil donne son accord ; ces points porteront les numéros 15,16, 17, 18, 19, 20 et 21.

**Informations du Maire**

- Lotissement rue des Ecoles – réunion de la commission le 27 avril à 14 h
- Conseil d'Ecole du 3 avril 2018
- Tables du 1000 club
- Container rue de Maudret
- Le Bosquet
- Cession terrain garage de la Côte des Isles
- Rassemblement automobile les 11 et 12 mai
- Les Sentiers d'Allonne - Spring session le 15 avril à 10 h 15 : un trail de 11 km, une randonnée de 11 km et une rando écologique avec Yann Mouchel.

**01 Bâtiment Mille Club – Devis travaux accessibilité**

Madame Le Maire présente au Conseil les devis se rapportant aux travaux de menuiseries à réaliser pour la mise aux normes accessibilité pour le Mille Club, la cantine scolaire et sanitaires, à savoir :

**Mille Club**

- Porte entrée principale : ressaut de 7 cm et dispositif de fermeture,
- Remplacement porte entre Mille Club et couloir.

**Couloir Mille Club / Cantine**

- Remplacement de la porte entrée extérieure, mise en place d'un ressaut et dispositif de fermeture.

**Sanitaires extérieurs, Mille Club et Cantine**

- Remplacement porte et dispositif de fermeture pour sanitaires extérieurs,
- Remplacement portes pour sanitaires du Mille Club,
- Dispositif de fermeture pour sanitaire adapté couloir Cantine Scolaire.

Le Conseil après avoir étudié les dossiers et après en avoir délibéré,

VALIDE les devis suivants pour la réalisation des travaux de mise aux normes accessibilité.

- Travaux Mille Club : entreprise POULAIN BATIMENT pour un montant total HT de 1 345.19 €,
- Travaux couloir Mille Club / Cantine : entreprise POULAIN BATIMENT pour un montant total HT de 4 902 €,
- Travaux de menuiseries accès sanitaires Mille Club, couloir Cantine et extérieurs : entreprise POULAIN BATIMENT pour un montant total HT de 2 342.30 €.

AUTORISE le Maire à signer les documents précités et effectuer les règlements correspondants.

### **02 Bâtiment Mille Club – Devis travaux divers**

Madame Le Maire présente au Conseil les devis se rapportant aux travaux à effectuer dans la salle du Mille Club, à savoir :

#### **Menuiserie**

- fourniture et pose d'une cimaise pré-peinte, et d'un coffre au-dessus de la porte d'accès au couloir cantine, par l'entreprise POULAIN BATIMENT pour un montant HT de 1 062.95 €,
- fourniture et pose d'un châssis avec soufflet partie haute et partie basse fixe, et remplacement de la partie basse de la porte côté parking, par l'entreprise POULAIN BATIMENT pour un montant HT de 3 228.73 €

#### **Plafond**

- fourniture de dalles plafond auprès de l'entreprise BIGMAT pour un montant HT de 1 274.57 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE les devis précités pour la réalisation des travaux d'entretien à réaliser dans la salle du Mille Club.

AUTORISE le Maire à signer les documents et effectuer les règlements correspondants.

### **03 Bâtiment Immeuble-Commerce – Travaux de ravalement des façades**

Madame Le Maire présente au Conseil les différents devis reçus en Mairie et se rapportant aux travaux de peinture des façades à effectuer à l'immeuble-commerce :

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise MENDES de Barneville-Carteret d'un montant HT de 2 914.24 € pour la réalisation des peintures de ravalement de façades de l'immeuble commerce,

AUTORISE le Maire à signer le document précité et effectuer le règlement correspondant.

### **04 Bâtiment Groupe Scolaire – Panneaux photovoltaïques**

Monsieur Alain LECHEVALIER présente aux membres du conseil la pré-étude du SDEM50 se rapportant à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire « Les Chardons Bleus ».

Cette installation solaire photovoltaïque de 36 KWc, permettra à la commune de contribuer à la production d'énergie renouvelable et sera entièrement financée par le SDEM50.

Le financement de cette installation par le SDEM50 ne pourra se faire que sous condition d'obtention de subventions auprès de la Région, afin de raccourcir le temps de retour sur investissement et ainsi améliorer la rentabilité du projet.

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention (Philippe TARDIF),

AUTORISE le Maire à donner suite à ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire « Les Chardons Bleus », et contacter les services du SDEM50.

### **05 Bâtiments – Construction d'un atelier municipal**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil la possibilité de construire un nouvel atelier municipal sur le terrain communal rue de la Roquette. L'accès se ferait par la rue de la Roquette le long du bassin d'orage.

L'atelier municipal actuel (emplacement aux abords de la touristique) sera mis en vente, ce qui permettra de combler l'ensemble des frais de la nouvelle construction.

Le Conseil, après étudié la proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de construction d'un nouvel atelier municipal,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation auprès de sociétés de maîtrise d'œuvre en bâtiment.

### **06 Voirie – Création accès sur terrain communal rue de la Roquette**

Dans le cadre de la nouvelle construction du nouvel atelier municipal, Madame le Maire présente aux membres du Conseil le devis de l'entreprise JOUAN se rapportant aux travaux d'arrachage d'une haie et terrassement afin d'aménager un accès le long du bassin d'orage pour desservir le fond de la parcelle D 585 appartenant à la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise JOUAN pour un montant HT de 2 250.00 € se rapportant à la création d'un accès sur la parcelle D 585,

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer le règlement correspondant

PRECISE que les travaux ne seront réalisés qu'après remise en place des bornes par la SCP SAVELLI.

### **07 Voirie – Programme 2018**

Madame le Maire présente au Conseil l'estimation de l'Agence Technique Départementale des Marais de La Haye se rapportant à des travaux de sécurisation et renforcement de voirie dans le cadre du programme de voirie 2018, à savoir :

- VC n°7 dite du Vayhaigre,
- CR n° 5 dit des Deux Eglises,
- Rue des Deux Eglises.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune et la maîtrise d'œuvre par le Conseil Départemental de la Haye (A.T.D.M.).

Le Conseil, après avoir étudié le devis estimatif de l'Agence Technique des Marais, et après en avoir délibéré, DECIDE de reporter les travaux de voirie pour le CR n°5 dit des Deux Eglises et la rue des Deux Eglises.

VALIDE l'estimation pour les travaux de voirie de la voie communale n° 7 dite du Vayhaigre,

AUTORISE l'agence technique des Marais à lancer la consultation des entreprises,

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et effectuer les règlements correspondants.

### **08 Voirie – Eparage chemins communaux**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil que les travaux d'éparage des chemins débiteront en juin prochain par l'entreprise ECOLIVET Adrien.

### **09 Acquisition d'un véhicule pour service technique**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le véhicule utilitaire de la commune n'est plus réparable et qu'il est opportun d'acquérir un nouveau véhicule pour le service technique. Elle présente la proposition pour un véhicule d'occasion PEUGEOT EXPERT de l'année 2012 avec 105 723 kms au compteur.

Le Conseil, après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition du garage Côte des Isles Automobiles pour l'acquisition du véhicule PEUGEOT EXPERT,

Le montant HT du véhicule est de 9 083.33 € (10 900.00 € TTC) et le montant du certificat d'immatriculation est de 215.76 €.

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

L'ancien véhicule sera vendu pour pièces détachées

### **10 Terrain communal rue des Deux Eglises**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que par manque d'informations, la délibération est reportée lors d'une prochaine réunion du Conseil.

### **11 Cimetière – Validation devis pour agrandissement cimetière**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 02/19.12.2017 du 19 décembre 2017 se rapportant à l'agrandissement du cimetière.

Conformément au plan de division et de bornage partiel établi par la SCP SAVELLI, elle présente les devis correspondants à l'enlèvement des haies concernées ainsi que les devis pour la construction d'une nouvelle clôture.

Chaque propriétaire concerné va fournir une promesse de vente à la commune acceptant la cession gratuite d'une partie de leur terrain et autorisant la commune à effectuer les travaux nécessaires à l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil, après en avoir délibéré, (Madame Sylvie CAILLOT s'est abstenue)

VALIDE le plan de bornage précité, et autorise le Maire à effectuer le règlement des honoraires de bornage,

VALIDE le devis de l'entreprise JOUAN André d'un montant HT de 5 470.00 € pour l'enlèvement d'un talus et l'abattage des arbres,

VALIDE le devis de l'entreprise Clôture du Cotentin d'un montant HT de 11 748,00 € pour la construction d'une clôture,

AUTORISE le Maire à signer les devis précités et effectuer les règlements correspondants.

CHARGE le Maire de contacter la SCP BLEICHER et BOISSET afin de préparer l'acte à intervenir avec les propriétaires concernés.

### **12 CA Le Cotentin – Modalité de collaboration entre les communes dans le cadre des procédures d'élaboration du PLUi Sud-Cotentin : désignation de deux représentants au comité de suivi**

Le territoire de la CA du Cotentin est désormais couvert par 7 Plans Locaux d'Urbanisme Infra-communautaires (PLUi). Notre commune appartient au PLUi Sud Cotentin.

Un registre de concertation relatif à notre périmètre de PLUi fait partie de la concertation légale et est mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie depuis le 16 février 2018 et jusqu'à la fin de la procédure du PLUi (dans plusieurs années).

De plus, dans un objectif de cohérence entre tous les PLUi, les modalités de collaboration avec les communes concernées font l'objet d'une harmonisation à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le conseil est invité à délibérer pour convenir des modalités de collaboration entre communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi Sud Cotentin par la constitution d'un comité de suivi comprenant 2 élus de chaque commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne au comité de suivi :

- Monsieur Edouard MABIRE, conseiller municipal, membre titulaire du conseil communautaire,
- Monsieur Alain LECHEVALIER adjoint en charge de l'urbanisme.

### **13 CA Le Cotentin – Transfert de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »**

En séance du 1<sup>er</sup> février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Madame le Maire expose que suite à la restitution de la compétence voirie, la Communauté d'Agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex Communauté de Communes des Pieux et qu'elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Conformément aux principes fixés par la charte de poursuivre les opérations décidées et financées par les anciens EPCI, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le transfert de cette compétence qui doit être voté à la majorité qualifiée des communes membres.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a 12 voix pour et 2 abstentions (Laurence CHANU, Alain LECHEVALIER) émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

### **14 Vote des taux d'imposition 2018**

Après avoir étudié la fiscalité de la commune, Madame le Maire propose de reporter les taux d'imposition 2017 pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation	11.92 %
- Foncier bâti	23.80 %
- Foncier non bâti	37.24 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Alain LECHEVALIER), DECIDE de voter les taux d'imposition précités pour l'année 2018.

### **15 Lutte collective contre les frelons asiatiques – Convention 2018 avec la FDGDON 50**

Madame le maire fait part du courrier reçu de la FDGDON 50 concernant la lutte contre les frelons asiatiques pour 2018. Le programme d'actions 2018 validé fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 16 février 2018 confirmant l'organisation de la lutte par la FDGDON.

La participation des collectivités locales se fait en 2 niveaux :

- D'une part sur le volet animation, coordination, suivi et investissements (participation financière de 23.00 € pour la commune des Moitiers d'Allonne pour 2018) ;
- D'autre part, sur le volet de lutte par la destruction des nids (participation selon les travaux de destruction après accord préalable de prise en charge par la commune).

Il est proposé au conseil municipal de renouveler son adhésion à la lutte collective pour 2018 et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir et effectuer les règlements correspondants.

### **16 Modification simplifiée du PLU des Moitiers d'Allonne**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n°10/19.12.2017 du 19 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal acceptait de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU communal. Par arrêté n°27/2018 datant du 13 février 2018, le président de la communauté d'agglomération du Cotentin a prescrit cette modification simplifiée ; cette modification fait l'objet d'une mise à disposition du public suivant les modalités qui ont été définies par le conseil communautaire dans le cadre du 15 mars 2018.

« Ce projet de modification simplifiée a pour objet de porter à la connaissance du public la modification des règles d'implantation des constructions par rapport aux voies aux fins de favoriser un ordonnancement urbain en cohérence avec les projets de constructions groupées dans le cadre d'opération d'aménagement et de construction d'ensemble sur la commune ».

L'arrêté et le projet de modification ont été mis à la disposition du public, pour une durée d'un mois à compter du 14 mars, au siège de la communauté d'agglomération du Cotentin et en Mairie.

### **17 Lotissement rue des Ecoles – Avenant n° 1 marché de maîtrise d'œuvre,**

Madame le Maire présente au Conseil la proposition d'avenant n° 1 se rapportant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement rue des Ecoles.

L'objet de cet avenant est de modifier les modalités de paiement des co-traitants (article AE5 de l'acte d'engagement) ; dans l'acte d'engagement initial du 27 juin 2017, chaque paiement des quatre cotraitants est dirigé vers le compte de la société Archipel Architecture qui le redistribue aux cotraitants.

Cet avenant permettra de régler directement chaque cotraitant.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition d'avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Lotissement rue des Ecoles, modifiant les modalités de paiement des quatre cotraitants.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **18 Lotissement rue des Ecoles – Avenant n° 2 marché de maîtrise d'œuvre**

Madame le Maire présente au Conseil la proposition d'avenant n° 2 se rapportant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement rue des Ecoles.

L'objet de cet avenant est de modifier le planning d'exécution de la mission ; dans l'acte d'engagement initial du 27 juin 2017, la mission devait se terminer en janvier 2019.

La commune souhaite procéder à une modification simplifiée du PLU qui devrait durer 8 mois environ.

Cet avenant définit qu'il convient de prolonger la mission de maîtrise d'œuvre jusque fin septembre 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE l'avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Lotissement rue des Ecoles, modifiant la durée d'exécution de la mission précitée de 8 mois supplémentaires, soit jusque fin septembre 2019,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

### **19 Loyers et fortagement de la société SECMA**

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération n° 03/11.01.2016 du 11 janvier 2016 se rapportant à la demande de révision des loyers 2016 pour la société SECMA et propose de reconduire les mêmes conditions pour 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'établir les loyers 2018 pour la Société SECMA constitués comme suit :

- Base mensuelle ordinaire de 1 250.00 € /nombre de jours mensuels d'ouverture du site,
- et base mensuelle révisée de 150.00 € si période de fermeture au cours du mois considéré.

Le fortagement reste à 0.36 € / la Tonne

Les conditions précitées restent en vigueur pour l'année 2018 et les années suivantes.

Les changements de conditions et tarifs feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

### **20 FSL et FAJ - Adhésion 2018**

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire pour 2018 les adhésions au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à ces fonds pour l'année 2018, selon les conditions suivantes :

- FSL : 0.60 € x 676 habitants = 405.60 €
- FAJ : 0.23 € x 676 habitants = 155.48 €

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses inhérentes à ces fonds.

### **21 Demande de subvention « Neire Maove »**

Madame le Maire présente au Conseil la demande de subvention émanant de l'association « Les vieux Gréments en Côte des Isles » pour la goélette « La Neire Maove ».

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser une subvention de 200.00 € à l'association « Les Vieux Gréments en Côte des Isles ». (Abstention de Alain LECHEVALIER)

### **22 Budget Communal - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

### **23 Budget Communal - Vote du compte administratif 2017,**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	526 074.71		
	Recettes	581 414.35	soit un excédent de	55 339.64 €
	Excédent reporté de 2016			<u>504 461.15 €</u>
	<b>Excédent global de fonctionnement 2017</b>			<b>559 800.79 €</b>

<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	420 547.70		
	Recettes	380 645.91	soit un déficit de	39 901.79 €
	Excédent reporté de 2016			<u>18 311.47 €</u>
	<b>Déficit global d'investissement 2017</b>			<b>21 590.32 €</b>
	Restes à réaliser 2017 en dépenses			<u>62 780.00 €</u>
	<b>Soit un déficit global d'investissement</b>			<b>84 370.32 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

### **24 Budget Communal - Affectation du résultat,**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le budget ZAGC a été transféré le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération le Cotentin.

De ce fait, le déficit reporté d'investissement (ZAGC) de 2016 en 2017 d'un montant de 68 451.88 € a été inclus dans la trésorerie de la commune et vient s'ajouter au déficit global d'investissement du budget communal, soit un résultat déficitaire d'investissement 2017 de 152 821.76 € (84 370.32 € + 68 451.44 €).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2017 d'un montant de 559 800.79 €, comme suit :

- 1068 Fonds de réserves (investissement)	152 821.76 €
- 002 Excédent reporté (fonctionnement)	406 979.03 €

### **25 Budget Communal - Vote du budget primitif 2018**

Madame le Maire présente au Conseil le budget général 2018 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2018	Recettes	2018
011 – Charges à caractère général	418 500.00	002 – Excédent antérieur reporté	406 979.03
012 – Charges de personnel	232 000.00	013 – Atténuations de charges	2 000.00
014 – Atténuation de produits	43 700.00	70 – Produits de gestion courante	18 400.00
022 – Dépenses imprévues	1 000.00	73 – Impôts et taxes	261 504.00
023 – Virement à section d'investissement	129 000.00	74 – Dotations, subventions et participations	178 216.97
042 – Opérations d'ordre entre sections	11 436.00	75 – Autres produits de gestion courante	47 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	69 200.00	77 – Produits exceptionnels	900.00
66 – Charges financières	7 000.00		
67 – Charges exceptionnelles	3 164.00		
<b>Total</b>	<b>915 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>915 000.00</b>

- Investissement :

Dépenses	2018	Recettes	2018
001 – Déficit reporté d'investissement	90 041.76	021 – Virement de section fonctionnement	129 000.00
020 – Dépenses imprévues	5 000.00	024 – Produits des cessions	257 000.00
16 – Emprunts et dettes assimilés	49 000.00	040 – Opérations d'ordre entre sections	11 436.00
20 – Immobilisations incorporelles	29 132.68	10 – Dotations, fonds divers et réserves	193.564.00
21 – Immobilisations corporelles	230 825.56	13 – Subventions reçues	16 000.00
23 – Immobilisations en cours	305 000.00	16 – Emprunts et dettes assimilés	102 000.00
<b>Total</b>	<b>709 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>709 000.00</b>

Les membres du Conseil acceptent le budget ainsi présenté à l'unanimité.

### **26 Budget PRL des Houquettes - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget PRL Les Houquettes pour l'exercice 2017, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

### **27 Budget PRL des Houquettes - Vote du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Recettes	46 626.32 €		
	Dépenses	41 325.58 €	soit un excédent de	5 300.74 €
	<b>Excédent global de fonctionnement 2017</b>			<b>5 300.74 €</b>
<u>Section d'Investissement :</u>	Recettes	241 529.14 €		
	Dépenses	200 591 60 €	soit un excédent de	40 937.54 €
	Déficit reporté de 2016			91 796.62 €
	<b>Déficit global d'investissement 2017</b>			<b>50 859.08 €</b>
	Restes à réaliser 2017 en dépenses			50 000.00 €
	<b>Soit un déficit global d'investissement</b>			<b>100 859.08 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

### **28 Budget PRL des Houquettes - Affectation du résultat**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat global de fonctionnement de 2017 d'un montant de 5 300.74.82 €, comme suit :

- 1068 Fonds de réserves (investissement) 5 300.74 €

### **29 Budget PRL des Houquettes - Vote du budget primitif 2018**

Madame le Maire présente au Conseil le budget général 2018 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2018	Recettes	2018
011 – Charges à caractère général	3 520.00	74 – Dotations, subventions et participations	12 000.00
012 – Charges de personnel	3 000.00	77 – Produits exceptionnels	1 000.00
042 – Dotation aux amortiss./ Immob	2 505.00		
65 – Autres charges de gestion courante	100.00		
66 – Charges financières	3 875.00		
<b>Total</b>	<b>13 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>13 000.00</b>

- Investissement :

Dépenses	2018	Recettes	2018
001 – Déficit reporté	50 859.08	024 – Produit des cessions	114 194.26
16 – Emprunts et dettes assimilés	19 000.00	040 – Provision amortiss. Subventions	2 505.00
21 – Immobilisations corporelles	2 140.92	10 – Dotations, fonds divers et réserves	5 300.74
23 – Immobilisations en cours	50 000.00		
<b>Total</b>	<b>122 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>122 000.00</b>

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le budget ainsi présenté

### **30 Budget Lotissement rue des Ecoles - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget Lotissement rue des Ecoles pour l'exercice 2017, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

### **31 Budget Lotissement rue des Ecoles - Vote du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Recettes	95 757.63 €		
	Dépenses	88 757.17 €	soit un excédent de	7 000.46 €
	<b>Excédent global de fonctionnement 2017</b>			<b>7 000.46 €</b>
<u>Section d'Investissement :</u>	Recettes	150 000.00 €		
	Dépenses	88 757.17 €	soit un excédent de	61 242.83 €
	<b>Excédent global d'investissement 2017</b>			<b>61 242.83 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

### **32 Budget Lotissement rue des Ecoles - Affectation du résultat**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat global de fonctionnement de 2017 d'un montant de 7 000.46 €, comme suit :

- 002 Excédent reporté (fonctionnement) 7 000.46 €

### **33 Budget Lotissement rue des Ecoles - Vote du budget 2018**

Madame le Maire présente au Conseil le budget général 2018 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2018	Recettes	2018
011 – Charges à caractère général	457 000.00	002 – Résultat reporté	7 000.46
043 – Opérations d'ordre/section exploitation	3 000.00	042 – Opérations d'ordre transferts entre sections	453 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	10.00	043 – Opérations d'ordre/section exploitation	3 000.00
66 – Charges financières	3 000.00	75 – Produits divers de gestion courante	9.54
<b>Total</b>	<b>463 010.00</b>	<b>Total</b>	<b>463 010.00</b>

- Investissement :

Dépenses	2018	Recettes	2018
040 – Opérations d'ordre transferts entre sections	453 000.00	001 – Excédent d'investissement reporté	61 242.83
		16 – Emprunts et dettes assimilées	391 757.17
<b>Total</b>	<b>453 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>453 000.00</b>

Les membres du Conseil acceptent le budget ainsi présenté à l'unanimité.

### **34 Budget Assainissement - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

### **35 Budget Assainissement - Vote du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

Section de Fonctionnement : Dépenses 115 134.29 €  
 Recettes 104 290.52 € soit un déficit de 10 843.77 €  
 Excédent reporté de 2016 76 469.38 €  
**Excédent global de fonctionnement 2017 65 625.61 €**

Section d'Investissement : Dépenses 89 710.31 €  
 Recettes 160 721.56 € soit un excédent de 71 011.25 €  
 Excédent reporté de 2016 39 440.18 €  
**Excédent global d'investissement 2017 110 451.43 €**

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

### **36 Budget Assainissement - Affectation du résultat,**

Madame le Maire rend compte au conseil municipal des résultats de clôture de 2017 pour le service assainissement, soit :

- section de fonctionnement, un excédent de 65 625.61 €

- section d'investissement, un excédent de 110 451.43 €

**Soit un total excédentaire de 176 077.04 €**



Compte-tenu du transfert de compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération le Cotentin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les résultats de clôture de l'exercice 2017, pour un montant global de 176 077.04 € seront transférés à la Communauté d'Agglomération le Cotentin après intégration de la comptabilité Assainissement collectif dans la comptabilité de la commune.

### **37 Budget lotissement Clos d'Aubay - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget Lotissement du Clos d'Aubay pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

### **38 Budget lotissement Clos d'Aubay - Vote du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Recettes	0.19 €		
	Dépenses	0.00 €	soit un excédent de	<u>0.19 €</u>
	Déficit reporté de 2016			2 174.38 €
	<b>Déficit global de fonctionnement 2017</b>			<b>2 174.19 €</b>
<u>Section d'Investissement :</u>	Recettes	0.00 €		
	Dépenses	16 339.07 €	soit un déficit de	16 339.07 €
	Excédent reporté de 2016			<u>59 066.97 €</u>
	<b>Excédent global d'investissement 2017</b>			<b>42 727.90 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

### **39 Budget lotissement Clos d'Aubay - Affectation du résultat**

Madame le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 07/19.12.2017 du 19 décembre 2017 par laquelle le Conseil a décidé de clôturer le budget Lotissement Clos d'Aubay au 31 décembre 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter sur le budget communal les résultats nets arrêtés au 31 décembre 2017 du budget Lotissement Clos d'Aubay, soit 40 553.71 €.

Cette somme apparaîtra sur le compte de gestion du budget communal au 31 décembre 2018.

### **Questions diverses**

- Courrier Mme Pacilly,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Affichage : 04.04.2018 - Convocation 04.04.2018

Conseillers en exercice : 14 – Présents 12 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 13 avril 2018  
Le Maire, Michèle SONILHAC